

Le bilan de mobilité professionnelle, l'outil le plus adapté pour le reclassement de vos salariés



Une solution pour vous permettre de préparer le reclassement d'un salarié qui est dans l'incapacité de continuer à travailler sur son poste actuel pour des raisons de santé, une restructuration de l'entreprise.... Le bilan de mobilité professionnelle est la réponse optimale pour repérer les acquis, potentiels et motivations de la personne à reclasser. Un accompagnement qui vous apporte des points de repère utiles à la gestion de vos ressources humaines et redonne confiance au salarié pour envisager de nouvelles fonctions.



Le bilan de mobilité professionnelle répond à votre volonté de moyens : il génère une remobilisation de vos salariés utile à leur adaptation à un nouveau poste.

Une démarche personnalisée d'une durée de 24 heures, sur une période de 8 à 10 semaines environ.

Une convention tripartite et une restitution des résultats partagée.

Une synthèse écrite pour le bénéficiaire et l'entreprise.

Pour votre salarié, un temps pour évaluer et identifier ses acquis, potentiels et motivations pour se situer sur d'autres fonctions compatibles avec son état de santé, l'évolution de l'entreprise, accompagné par un professionnel, selon une méthode éprouvée.

- Préparer sa reprise de poste sur d'autres fonctions
- Aborder positivement le changement
- Accepter le changement de service, d'équipe, de tâches, d'environnement professionnel...
- Repérer les formations qu'il est nécessaire de mettre en place

Une nouvelle perception de soi qui permet de prendre en compte ses points d'appui, d'apaiser des tensions, des craintes liées au changement, de donner du sens à ses actions et son parcours.



Cette démarche réalisée par nos salariés nous permet d'avoir une perception plus ouverte des capacités de notre personnel, d'oser envisager pour eux d'autres postes.



Pour votre entreprise, il apporte des points de repère nécessaires à une gestion cohérente de vos ressources humaines.

- Un reclassement adapté aux capacités du salarié
- Une identification de ses ressources et limites
- Une préconisation d'actions personnalisées à mettre en place pour réussir l'adaptation en interne ou à l'externe
- Un gain de temps

Les cadres possibles de financements

Ressources internes, CPF de transition professionnelle, plan de développement des compétences

ESPACE PROJET
11, allée des Tulipes
33600 PESSAC

05.56.96.31.14

Référent handicap : Serge SALVAGNIN

contact@espace-projet.org
<https://espace-projet.org>
@espaceprojet33